



Fichier: ULC C275.1, ULC-G.5.2

25 janvier 2018

BULLETIN D'ACCRÉDITATION 2018-06

Retrait de l'autre document reconnu et programme de certification pour ULC/ORD-C275.1-00, Installation of Aftermarket Automobile Theft Deterrent Devices

Destinataires : Membres du Conseil consultatif d'ULC et autres parties intéressées

Les Laboratoires des assureurs du Canada a examiné le sujet (ORD) autre document reconnu et a décidé de retirer ce document sans le remplacer.

À compter du 16 janvier 2018, ULC a cessé l'essai et la certification a ULC/ORD-C275.1-00, Installation of Aftermarket Automobile Theft Deterrent Devices et le ORD est retiré.

ULC revoit ses programmes de certification de façon continue et la décision de quitter a été dictée par les besoins de l'entreprise.

Les normes ULC continueront à travailler avec les intervenants pour faciliter l'élaboration de normes fondées sur le consensus. Si les intervenants sont intéressés à proposer l'élaboration de normes dans ce domaine, une nouvelle proposition de travail devrait être soumise aux normes ULC.

Toute question concernant ce qui précède doit être adressée à M. Gunsimar Paintal, at 416-288-2217 ou par courriel à l'adresse Gunsimar.Paintal@ul.com.

Cordialement,

Laboratoires des assureurs du Canada Inc.

Gunsimar Paintal

Gestionnaire régional – Accréditation et qualité
Responsable du programme de marque ULC

"Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise"